

Message du Sénat

Il est extrêmement difficile de participer à ce débat et de rester détaché. Assurément, il faut être d'une insensibilité anormale pour pouvoir parler ou même être ici aujourd'hui sans passionner le débat. Les députés qui ont vu le film intitulé *Si cette planète vous tient à cœur*—et j'espère qu'ils l'ont tous vu—se souviendront assurément de ce que la militante pacifiste, M^{me} Helen Caldicott, avait répondu à ceux qui prétendaient que sa croisade contre la menace posée par l'arsenal nucléaire était «trop passionnée». Je me félicite d'ailleurs de la réponse de M^{me} Caldicott:

Quiconque peut envisager la perspective d'une course mondiale vers l'apocalypse thermonucléaire et rester indifférent ne saurait être considéré comme un être humain en possession de toutes ses facultés.

J'espère que tous les députés ici présents aborderont la question avec une telle passion.

Tous les néo-démocrates souscrivent à cette motion. Les Canadiens savent, je l'avoue, que nous préconisons de déclarer le Canada zone dénucléarisée. Cette politique est sans doute l'une des plus importantes que nous ayons adoptée. Au fil des ans, un certain nombre de mes collègues néo-démocrates ont présenté des projets de loi et des motions visant à faire interdire le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et de matériaux servant à la construction et au déploiement d'armes nucléaires, comme le propose la motion d'aujourd'hui.

Voici un bref rappel historique: le 5 mars 1986, et à nouveau le 8 octobre 1986, le député de Skeena (M. Fulton) a présenté des projets de loi en ce sens. A mon grand regret, ces mesures n'ont franchi que l'étape de la première lecture. Le 13 décembre 1984, mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui, j'ose l'espérer, suit ce débat de son lit d'hôpital, a présenté un projet de loi proposant de déclarer le Canada zone dénucléarisée. Cette mesure a franchi l'étape de la deuxième lecture le 18 mars 1985. Le député de Beaches (M. Young) a donné à la Chambre une autre occasion de montrer vraiment aux Canadiens dans quelle voie il faut nous engager. Je souhaite vivement que les députés de tous les partis appuient cette motion.

● (1750)

Malheureusement, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a déclaré en 1984, au nom des libéraux, que ceux-ci voulaient qu'il soit bien clair qu'ils ne sont ni pour ni contre l'idée de faire du Canada une zone dénucléarisée. Réponse libérale typique. Je suis heureuse que le député de Davenport (M. Caccia) se soit prononcé aujourd'hui en faveur de la motion à l'étude. J'espère simplement qu'il parlait au nom de son parti, et non pas uniquement en son nom personnel.

Les députés d'en face nous ont exposé des arguments qui me semblent insensés sur les répercussions internationales à prévoir si le Canada se déclarait zone dénucléarisée. A ce propos,

je voudrais vous lire une citation que je tire de la publication intitulée: *Making Canada a Nuclear Weapon-Free Zone*, de l'organisme Project Ploughshares:

Du point de vue juridique et politique, il est faux de prétendre que le refus de toute participation aux forces nucléaires d'autres pays de l'OTAN et de tout soutien est incompatible avec notre adhésion à l'Alliance... A l'heure actuelle, le Danemark, l'Islande et la Norvège examinent sérieusement la possibilité de faire de toute une région nordique une zone dénucléarisée... La Grèce tente de négocier une zone semblable dans la région des Balkans. Ces pays comptent bien rester membres de l'OTAN même si les armes nucléaires étaient complètement bannies de leur territoire.

Nous trouvons également préoccupantes les déclarations de la députée de Leeds—Grenville (M^{me} Cossitt), qui traduisent sans doute la position du gouvernement. Je souhaite de tout cœur qu'elle passera en revue cette information et reviendra sur sa déclaration d'aujourd'hui.

Je sais à quel point les partisans de cette motion, aux quatre coins du Canada, tiennent à ce que nous l'adoptions. Je voudrais que la question soit débattue un peu partout au Canada, que les gens en parlent à leur député, surtout s'il s'agit d'un député de l'opposition officielle ou du parti au pouvoir.

Enfin, je voudrais terminer en vous lisant un poème de Tommy Douglas, qui s'est battu sans relâche pour la paix:

You say the little efforts that I make

Will do no good; they never will prevail

To tip the hovering scale

Where justice hangs in balance.

I don't think

I ever though they would.

But I am prejudiced beyond debate

In favor of my right to choose which side

Shall feel the stubborn ounces of my weight.

Tous les membres de notre parti voudraient demander à l'ensemble des députés de prendre une mesure tangible en appuyant cette motion qui représente un pas vers la paix, vers un monde où nos enfants pourront dormir la nuit en craignant moins un holocauste nucléaire.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat a transmis un message informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements 1(a) et (b), 2(a) et (b), 3, 4(a), 5(a) et (b), 6, 7(a) et (b), 9, 10(b) et (c) que la Chambre des communes n'a pas agréés; que le Sénat agréé les amendements apportés par la Chambre des communes à ses amendements 1(c) et 8; que le Sénat insiste sur son amendement 4(b) et que le Sénat a substitué huit amendements à ses autres amendements relatifs au projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes pour lesquelles il sollicite l'agrément des communes.